

Synthèses des Rencontres territoriales de Cuers,
organisées par l'UFISC, le CITI et la Ville de Cuers.

25 et 26 novembre

Cultures, économie solidaire et ruralités

Dans le cadre de la démarche d'appui aux projets culturels de territoires ruraux pilotée par l'**UFISC**, cette dernière et le **CITI (Centre international du Théâtre itinérant)** ont proposé une rencontre autour de la thématique « Cultures, économie solidaire et ruralités ». Il s'agissait notamment de se pencher collectivement sur les perspectives offertes par l'**itinérance** et les **coopérations locales** en tant que vecteurs de projets culturels de territoires ruraux moteurs de la transition sociale et écologique.



**Rencontres territoriales
de Cuers - Région Sud**

Cultures, économie solidaire et ruralités

**25 et 26 novembre 2022
au Pôle culturel de Cuers (Var)**

Glossaire des acronymes employés

CITI : Centre international du Théâtre itinérant

CTEAC : Convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle

DAC : Directeur des affaires culturelles d'une collectivité

DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles (service déconcentré de l'Etat, représentant le ministère de la Culture en régions).

EAC : Éducation artistique et culturelle

FEADER : Fonds Européens Agricole de Développement Rural

LEADER : Liaison entre actions de développement dans l'économie rurale. Programmes d'utilisation des fonds FEADER dans les territoires ruraux.

Loi LCAP : Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, qui inscrit l'application des droits culturels dans la politique culturelle de l'État et des collectivités territoriales.

Loi NOTRe : Loi du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui entre autres inscrit le respect des droits culturels dans les obligations des collectivités territoriales.



Crédit : Ville de Cuers

Projets culturels de territoires ruraux, coopération et transition

Cuers, Var, 12500 habitant·e·s environ. Cette jolie ville du Var est située dans la zone d'attraction de Toulon, distante de 22 km. Les participant·e·s sont accueilli·e·s dans la vaste salle du Pôle culturel de Cuers, par Stéphane Delvalée, co-organisateur de la rencontre, qui cumule sa casquette d' élu municipal de Cuers, délégué à la communication avec celle de producteur pour l'association Trib'Alt et d'administrateur du Centre international de théâtre itinérant, le CITI : une fédération des théâtres itinérants fondée il y a vingt ans à l'initiative du Footsbarn Travelling Théâtre.

Les participant·e·s présentent des profils variés ; élu·e·s, artistes de différentes disciplines (peinture, conte, musique, théâtre), responsables de lieux et/ou d'événements dans des communes ou communautés de communes, représentant·e·s de la DRAC PACA, mais aussi citoyen·ne·s curieux·ses et intéressé·e·s. Cette diversité présente l'atout d'obliger à éviter autant que possible le jargon, et surtout la multitude d'acronymes qui émaille les politiques culturelles.

Après un mot d'accueil plein d'humour de Patrick Cottet-Moine, élu à la Culture de Cuers, Grégoire Pateau rappelle les enjeux de ces rencontres territoriales pour l'UFISC : l'idée première est que la culture joue un rôle primordial dans les transformations politiques, écologiques, économiques, sociales qui s'imposent à notre époque. Cela suppose de concevoir la culture dans une acception plus large que celle de sa réduction habituelle aux expressions et pratiques artistiques.

Le milieu rural est un laboratoire significatif pour cela, dans la mesure où les pratiques culturelles s'y hybrident précisément avec d'autres expériences, et produisent des manières de faire inspirantes. Cela permet des approches décloisonnées et de penser les politiques autrement. D'où l'envie, pour l'UFISC, d'aller à la rencontre des territoires ruraux et d'examiner comment ces pratiques d'itinérance et de coopération permettent de construire des projets culturels de territoire, comment le lien s'opère entre ces différentes pratiques de la culture et les transitions à venir.

Table ronde : Itinérance et coopérations locales, des clés pour des projets de territoires ruraux moteurs de la transition sociale et écologique?

L'itinérance est le fil conducteur de la table ronde de cette première matinée.

Deux intervenant·e·s en présentent les enjeux : **Claire Delfosse**, géographe, professeure à l'Université Lyon II et directrice du [Laboratoire d'études rurales](#), spécialiste de l'alimentation et de la culture et **Raphaël Faure**, coordinateur artistique de la [compagnie du Théâtre des Chemins](#). Ils sont accompagné·e·s de Christophe Ernoul, conseiller à l'action territoriale et aux musiques actuelles pour la Drac PACA, d'Antoine Dunan, DAC de la communauté de communes de Provence verte, et de Stéphane Delvalée.

Claire Delfosse : l'itinérance, un enjeu du développement local

Claire Delfosse précise d'abord « d'où elle parle ». Elle envisage son métier d'enseignante chercheuse comme une fabrication de liens science/société et définit sa recherche comme « située ».

« **La géographie**, explique-t-elle, **perçoit la culture et l'alimentation comme des facteurs du développement local, du vivre ensemble, du projet territorial** – et pose évidemment la question de l'échelle à laquelle on travaille. L'itinérance est inhérente à l'espace rural, en raison de son peu de densité de population et de son habitat dispersé qui pose la question de la mobilité, notamment pour l'accès à l'alimentation : des commerces itinérants se sont maintenus dans les communes rurales, alors qu'on estimait voici quelques années qu'ils allaient disparaître. Aujourd'hui, les politiques publiques les valorisent et les financent. L'itinérance s'est également maintenue dans le secteur des arts vivants et du cinéma itinérant qui possède aussi depuis quelques années son association nationale. Les pratiques artistiques itinérantes qui ont toujours irrigué les territoires ruraux, comme le conte et la marionnette font l'objet d'une redécouverte ».

Claire Delfosse distingue différents types d'itinérance artistiques : **celles des troupes constamment nomades et sans lieu fixe ; celle des salles de théâtre telles que les scènes nationales, qui programment en milieu rural**, avec l'objectif « d'aller vers » les populations rurales ; et entre les deux, **celles des compagnies implantées dans une région et qui y rayonnent**.

Enfin, à cette itinérance des artistes, il faut aujourd'hui ajouter celle du public, que des artistes peuvent emmener découvrir leur territoire avec un autre regard.

Claire Delfosse émaille son intervention d'exemples, comme celui d'une scène de cinéma itinérante dont vient de se doter la Région Centre, le Cinémobile ; ou d'une salle itinérante de musiques actuelles conçue par un designer en Haute-Saône. Ce faisant, elle montre que **l'itinérance est à la fois un possible lieu d'innovation comme une opportunité de redécouverte de disciplines artistiques**. Le conte, par exemple, lui doit aussi beaucoup. L'itinérance est face à de multiples enjeux : la mobilité a un coût humain - elle représente une charge de travail accrue pour les équipes - et matériel. Elle implique la nécessité de travailler avec l'appui de bénévoles : « on ne vient pas comme ça dans un territoire, ça se prépare, et ceci d'autant plus que la dichotomie entre artistes d'ici et artistes d'ailleurs est plus prégnante en milieu rural ».

« L'itinérance, conclut-t-elle, questionne la **mobilité durable**, question très prégnante dans le monde rural, qui conduit à penser les questions d'échelle d'un territoire ». Il ressort de sa démonstration que l'itinérance, paradoxalement, s'appuie à la fois sur les outils de cette mobilité (bus, chapiteaux, yourtes) et sur un maillage « fixe » local : réseau de cafés, fermes, petites salles, librairies...

Raphaël Faure : les chemins de traverse

Raphaël Faure a créé **le Théâtre des Chemins** en 2002 après dix ans d'arts de la rue « à un moment où, précise-t-il, on ne parlait pas encore de "culture et transition écologique et sociale" : en Ardèche, le Théâtre des Chemins partait de l'envie d'embarquer le public au sein même du spectacle. Ce qui s'est fait en 2003, non sans difficulté, avec un parcours de 15 kilomètres dans la forêt, avec camion de pompier devant et derrière ! ». La compagnie a ensuite monté des partenariats avec les communes et le Parc naturel régional en cours de création pour développer cette forme. Et le travail de mise en scène s'est élaboré en fonction de la luminosité naturelle et du décor : la forêt !

« Après cette première expérience, ce qui nous a amené vers l'itinérance, c'est le projet de refaire le chemin de Stevenson en 2008 avec une création autour de ses fables. On a alors réalisé qu'on pouvait aller plus loin en étant nous-mêmes dans le déplacement. À partir de là, nous n'avons plus eu de chargé-e de diffusion mais des chargé-e-s de projets, pour essayer de **coconstruire nos déplacements**. En 2013, le projet "Les Jardins du Fleuve", qui suivait la Loire de l'Ardèche jusqu'à l'Océan, nous a entraînés dans un périple de cinq ans ! Nous avons alors largué notre amarrage à une ville et travaillé sans attaches sédentaires ».

Raphaël Faure constate qu'il s'agit là de projets compliqués à monter, pour une compagnie qui compte entre sept et douze comédien-ne-s, au vu de **la multiplicité des frontières territoriales traversées et des nombreux-euses interlocuteur-ric-e-s**. Il a fallu, au cas par cas, **élaborer des projets de territoires sur mesure et à chaque étape rencontrer élu-e-s et technicien-ne-s des localités et intercommunalités voisines, des départements...** Pour créer un effet « boule de neige ». La compagnie avait adhéré au CITI en 2004 et au fur et à mesure de son avancée dans la pratique itinérante, la nécessité de se fédérer à d'autres compagnies s'est imposée.

Qu'est-ce qui rassemble les acteurs et actrices de l'itinérance ? Par définition, leur outil de diffusion mouvant : yourte, chapiteau, camions-scènes, bus, péniche, et de plus en plus souvent voilier... Mais aussi et surtout l'hospitalité réciproque : **« L'itinérance a pour slogan "Bienvenue chez vous !" »**.

L'itinérance renforce l'importance de ce qui se passe avant et après la représentation.

« Ce qui la caractérise, insiste Raphaël, c'est **le rapport au temps. Le temps long permet d'entrer en relation avec un territoire autrement** : on se déplace avec notre maison, notre lieu de travail et de vie, on reste plus longtemps sur place qu'une compagnie en tournée.

Au moment des gilets jaunes, on n'était pas loin d'un rond-point, et on voyait déjà un frémissement : on a alors imaginé des espaces d'accueil au-delà des temps d'ateliers et de spectacle, avec des chaises, des tables, une buvette et on s'est rendu compte qu'avoir un espace ouvert est important pour la population... Il n'y en a pas tant que ça ! On a constaté ce besoin partout. **Ce temps long permet aussi la co-réalisation et la coconstruction**. Sans les services des collectivités, on ne peut rien faire. Ce n'est pas toujours évident, **on travaille sur des itinéraires et des territoires vécus, plutôt qu'administrés** : une vallée, le lieu où les gens vont déposer leurs enfants au collège ou au lycée. On travaille beaucoup par exemple avec les bassins versants. **L'itinérance porte aussi un autre rapport à la création, qui se nourrit de ce qu'elle rencontre sur le chemin**. Écrire en itinérance, c'est voir le voyage infuser. Quand on prend un peu de recul, on se rend compte de cette influence ».

Le coût du déplacement s'est imposé comme une nouvelle contrainte pour les compagnies itinérantes.

« Avant, on ne se posait pas cette question, des compagnies tournaient avec une dizaine de remorques ! On vise désormais la mobilité douce à 100 %. Cela coûte très cher mais est également de plus en plus facilité par le développement de voies vertes pour passer d'une région à une autre. Sachant que les déplacements des artistes polluent moins de toutes façons que ceux des publics ! Ce qu'on peut interroger, grâce à ces nouvelles infrastructures, ce sont les capacités de déplacement du public. Ce sont **des projets transversaux qui se montent avec non seulement les services culturels mais aussi les services environnement, aménagement du territoire** ».

Freins et encouragements à l'itinérance

Plusieurs intervenant·e·s réagissent à cette dimension humaine de l'itinérance, à l'image de Jean Guillon, du Théâtre Volant, qui, sollicité par la mairie du VI^{ème} arrondissement de Marseille, a créé un festival dans le quartier de Sainte-Anne. L'équipe y a implanté sa caravane, et en amont des spectacles, les artistes se sont mêlé·e·s à la vie des commerçant·e·s, jusqu'au temps de programmation.

« L'itinérance, c'est d'abord une approche humaine, qui se vit, où l'on échange des soucis du moment, commente-t-il. C'est un mouvement de vie humain, où la culture se joue, se brasse, et puis "hop !", l'itinérance disparaît. Elle échappe à la réification, à la sclérose qu'impose l'immobilisme. Cette caravane devait aller dans plusieurs quartiers, mais elle a tellement séduit à l'endroit où elle était qu'elle y reste depuis trois ans ! Le projet est désormais de l'élargir à toute la ville de Marseille ».

Comment travailler et obtenir des aides de son territoire quand on est itinérant ? À cette question posée par un participant, Raphaël souligne que depuis que la compagnie a pris le parti de la mobilité, elle ne travaille plus avec le département de l'Ardèche ou elle garde son siège social, ni avec la Région, mais beaucoup avec des agglomérations, des communautés de communes et des « Pays ». Le travail peut aussi se faire avec des associations telles que les Foyers Ruraux.

Un modèle qui n'est pas évident pour son interlocuteur : les communautés de communes n'ont pas souvent la compétence culturelle et ne font pas le recensement des associations, le département ne travaille pas avec elles et la DRAC renvoie vers les collectivités.

Il estime le département sinistré. Une participante rebondit sur cette difficulté à travailler avec les communautés, sauf lorsqu'elles se dotent de la compétence culture.

Raphaël Faure évoque également **les dispositifs des CTEAC**, notamment mis en place en région Auvergne-Rhône Alpes, qui peuvent être des boosters, mais aussi des freins, dans la mesure où ils empêchent parfois les liens de construction directe avec les collectivités et obligent à entrer dans une logique d'appel à projets qui n'est pas celle de la compagnie.

Claire Delfosse souligne que les CTEAC ont correspondu à l'objectif de créer des projets culturels de territoire dans les territoires ruraux, et de faire en sorte qu'il y ait un chargé de mission culture à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. L'idée était de faire travailler ensemble DRAC, région, département, CAF pour sortir des silos et se doter d'une ingénierie culturelle. Mais leur inconvénient est en effet aussi parfois de transformer les structures en professionnels de la réponse à appel à projets, remarque-t-elle.

En Auvergne Rhône Alpes, des départements tels que la Drôme et l'Ardèche ont joué le jeu et financé le salaire de chargé·e·s de mission. Mais toute institutionnalisation est porteuse de travers, conclut-elle. Ce dispositif n'existe pas dans le Var, mais la DRAC y utilise aussi l'éducation artistique et culturelle comme levier.

Une participante s'interroge aussi sur l'autonomie d'une compagnie itinérante en termes de mode de vie. Raphaël souligne que le Théâtre des chemins réfléchit au fait de privilégier le logement chez l'habitant·e, dans le cadre de la recherche de mobilité douce.



Crédit : Ville de Cuers

Itinérance et cultures en milieu rural : les dispositifs d'État

Conseiller action culturelle et territoriale et musiques actuelles pour la DRAC PACA, Christophe Ernoul fait le point sur les dispositifs de soutien aux initiatives en milieu rural et l'état de dialogue entre les représentant·e·s de la politique culturelle de l'État et les élu·e·s du territoire. Paradoxalement, c'est la crise sanitaire liée au COVID-19 et ses incidences désastreuses sur la vie culturelle qui ont permis à ce dialogue de s'améliorer, grâce aux plans de relance. « Ce dialogue est accueilli à bras ouverts par les sous-préfet·e·s et se noue de façon assez fluide et suivie », souligne-t-il.

Il insiste sur **la dimension favorable à la transition écologique des démarches de l'itinérance** :

« Fluidité et mobilité que vous portez sont utiles à notre réflexion face au réchauffement climatique. Les projets que vous portez, comme ceux des tiers-lieux sont aussi des réponses à l'autonomie alimentaire et énergétique. Ils sont également représentatifs de notre transition vers les droits culturels, cette écoute particulière entre opérateurs et citoyen·ne·s. Par les droits culturels, on arrive à des solutions qui vont bien au-delà de la pure création artistique et de la diffusion. En ce qui concerne l'itinérance, les premières aides sont venues de l'Europe. Dans les années soixante, lors des premières discussions autour de la Politique Agricole Commune pour parvenir à l'autonomie alimentaire, on s'est posé la question de la succession des terres agricoles et de l'enfermement des familles d'agriculteur·rice·s qui manquaient d'ouverture possible sur le monde extérieur. Le FEADER a servi à financer les premières animations culturelles sur les territoires, pour encourager les personnes à rester sur place. Le lien existe toujours, avec les LEADER, programmes d'utilisation du FEADER sur des territoires intercommunaux ou de parcs naturels régionaux pilotés par les groupes d'action locale (GAL). Avec ce programme, on continue à financer de l'itinérance théâtrale dans les villages de moins de 2500 habitant·e·s ou des concerts itinérants. On propose ici concrètement une aide en ingénierie ».

Une participante, directrice du **Chantier, lieu dédié aux nouvelles musiques traditionnelles et musiques du monde à Correns**, au cœur de l'agglomération de la Provence verte, voisine de Cuers, s'interroge sur la pérennité des aides. Le Chantier a bénéficié d'aides du **fonds FEADER** qui lui ont permis de créer une plateforme pour promouvoir les musiques qu'il défend et d'embaucher une chargée projets à cet effet. **Mais quelle pérennité est-elle possible, dans une agglomération qui s'est dotée de la compétence culturelle mais dont le budget n'est pas extensible ?**

Elle souligne par ailleurs les problématiques posées par la mobilité collective dans un village de 900 habitant·e·s : « Comment allons-nous chercher nos artistes quand nous sommes à 1h30 de la gare TGV et de l'aéroport de Marignane ? Comment gérons-nous l'hébergement et la restauration de nos artistes dans les villages, et le déplacement de nos publics lors des festivals ? De Toulon, il est impossible de venir à Correns sans voiture. C'est au cœur de nos difficultés, ainsi que l'adaptation des salles des fêtes. Nous sommes aujourd'hui en plein débat au Chantier ». Elle s'interroge enfin sur les conditions du plan de relance, notamment auprès des petites structures et festivals, et sur la notion de « zones blanches culturelles ».

Un autre participant questionne les relations entre la DRAC et le département du Var, que plusieurs désignent comme plutôt frileux en ce qui concerne les politiques de coopération culturelle. Ce qu'Isabelle Millies, également conseillère action culturelle et territoriale à la Drac PACA, ne nie pas : « la coopération entre DRAC, communes et département se fait via une Convention sur l'Éducation artistique et culturelle (EAC) dans les collèges, équipements gérés par les départements. La DRAC a tenté d'attirer l'attention des élu·e·s du département sur d'autres conventions, mais sans succès pour le moment, sauf quand des équipements départementaux existent sur ces territoires ».

Christophe Ernoul souligne toutefois que la crise COVID a fait bouger le ministère de la Culture, notamment à travers une politique d'aide aux petits festivals et petites structures dont il laissait auparavant le soutien à la discrétion des pouvoirs publics territoriaux. En PACA, ces dispositifs se sont traduits par un dispositif d'aide aux festivals et aux résidences, avec notamment la déclinaison de « L'Été culturel », sous le bel intitulé Rouvrir le monde qui a vu la DRAC soutenir de petites structures, associations et artistes avec lesquelles elle n'avait pas de relations préalablement.

L'outil général de soutien à la culture en milieu rural, ajoute-t-il, se décline dans un agenda rural géré par les sous-préfet·e·s d'arrondissement, avec trois priorités :

- **L'installation de « Micro-folies »**, édifices légers d'accueil de créations, sur le modèle des « folies » créés dans le Parc de la Villette à Paris ;
- **Les contrats territoires- lectures de soutien aux médiathèques ;**
- Le dispositif « **Rouvrir le monde** ».

« Pour ces trois axes, explique Christophe Ernoul, des moyens supplémentaires ont été affectés. La pérennisation de ces aides est promise, mais ne va pas sans difficultés : l'inflation a vu une très forte augmentation du cachet des artistes qui se répercute sur les besoins en argent public. Les conventions territoriales sont l'espace de dialogue privilégié actuellement », souligne-t-il, renvoyant les

élu·e·s à la question de la volonté politique en matière culturelle : « on profite de la négociation de ces conventions pour faire un état des lieux avec élu·e·s des territoires concernés pour connaître toutes les structures et tous les artistes. On regarde ensuite quelles sont les intentions de la collectivité. Veut-elle se donner les moyens de développer une politique culturelle ou non ? Si c'est le cas, on l'accompagne dans la réflexion puis on essaie de trouver des moyens. Cela nous permet de mettre en lumière un territoire auprès de tous nos collègues à la DRAC et d'aller plus loin que nos prérogatives. Après, c'est compliqué quand on traverse les "frontières" territoriales, d'une communauté de communes à une autre, si le département ne se saisit pas de ces dispositifs ».

Christophe Ernoul conclut son intervention en décrivant différents dispositifs conçus par l'État pour le développement du milieu rural et qui peuvent tous intégrer une dimension culturelle.

Les dispositifs d'aide de l'État pour le développement rural

Le FNADT - fonds national d'aménagement et de développement du territoire

Le FNADT est un fonds piloté par les préfet·e·s de département. Il est dédié au développement du territoire mais la culture peut s'en emparer, avec le soutien des préfet·e·s. Il a permis par exemple dans les Hautes-Alpes de financer un générateur électrique autonome pour une association qui voulait faire des concerts sur le lac de Serpanson, dont le niveau baisse, et de permettre à l'association Bruits blancs de musiques actuelles sise près de Briançon d'acquérir également un générateur fonctionnant grâce au pédalage des spectateurs.

Le DETR - Dotation d'équipement des territoires ruraux

Le DETR est un outil d'aménagement du territoire par les tiers lieux. Selon Christophe Ernoul, les droits culturels inscrits dans la loi LCAP trouvent des possibilités d'exercice dans ces lieux qui permettent une autonomie d'accès, de recherche d'informations, de contact direct, et de pratiques artistiques. L'État a investi 30000 euros pour les tiers lieux dans le Var et un appel à projet a été lancé à La Farlède.

Le DSIL - Dotation de soutien à l'investissement local

Le DSIL est piloté par le·la préfet·e de région, en liaison avec les préfet·e·s de département, pour de l'investissement dans l'aménagement ou la mise aux normes d'équipements locaux.

L'exemple de l'agglomération Provence Verte

Il revient à Antoine Dunan, directeur des affaires culturelles de l'[agglomération Provence verte](#), de conclure cette table ronde. Antoine Dunan est également membre du bureau de la FNADAC, (Fédération nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles des collectivités territoriales) qui a souvent travaillé avec l'UFISC pour des rencontres et projets autour de la transition écologique et des droits culturels et pour la coopération territoriale. La FNADAC est également associée au projet Greenroom qui a pour objectif de former les musicien-ne-s à appréhender la décarbonation.

L'agglomération Provence verte est voisine de celle de Cuers et rassemble trois anciennes communautés de communes. Elle compte 28 communes et 105000 habitant·e-s autour des villes principales de Brignoles et Saint-Maximin, de 17000 habitant·e-s chacune. L'agglomération s'est dotée de la compétence culture, mais ne détient toutefois pas celle de la programmation culturelle. Elle gère en revanche un réseau de médiathèques dans 16 communes et un conservatoire intercommunal réparti sur plusieurs sites, chacune de ses institutions ayant la capacité de programmer. Le Conservatoire ne s'en prive pas, avec 130 dates de spectacles chaque année. L'agglomération gère de surcroît deux musées et un centre d'art contemporain.

Antoine Dunan décrit la politique culturelle de Provence verte comme « un ensemblier pour les 16 communes qui ont choisi de travailler ensemble : faire que les gens se rencontrent, et se saisir des opportunités comme "Rouvrir le monde" ».

« Cette politique de coopération, ajoute-t-il, a permis d'organiser 11 résidences "Rouvrir le monde" sur le territoire, et, à l'arrivée 46 semaines de résidence sur le territoire de la Provence verte, dans des lieux aussi différents qu'une structure en santé mentale pour les adolescent·e-s, un centre social, des centres culturels, des centres de loisirs, et une structure de santé mentale itinérante ».

Lui est un fervent défenseur des CTEAC : « c'est un support extraordinaire pour pouvoir faire de la coconstruction et un prétexte notamment pour accueillir des compagnies itinérantes, l'itinérance n'étant pas une fin en soi, mais permettant de répondre aux besoins des usager·ère-s ».

L'itinérance est d'ailleurs intégrée par les médiathèques, qui font circuler une navette sur le territoire pour répondre à la demande, et par le conservatoire qui fait circuler des propositions de spectacles sur tout le territoire.

Au cœur des préoccupations premières de l'agglomération en matière de culture, il y a l'enseignement artistique et culturel, la volonté d'attractivité et de voir se substituer un tourisme culturel au tourisme de baignade, et la transition écologique : Provence verte suit de près les travaux du [COFEES](#), groupement de festivals en région PACA qui essaie de réfléchir aux possibilités de transition écologique.

« Cela rejoint des questions que l'on se pose aussi pour les résidences : quel hébergement pour les artistes ? Quels transports pour ceux qui ne disposent pas de véhicules ? Faut-il s'équiper d'un chapiteau et/ou d'une roulotte compliqués et coûteux à chauffer en hiver ? Ce sont ces questions que l'on se pose au quotidien ».

Antoine Dunan remarque néanmoins que pour la diffusion de projets itinérants, comme pour l'EAC, l'agglomération fonctionne de manière « plutôt descendante », via des appels à projets.

Ateliers participatifs

L'après-midi de cette première journée est consacrée à deux ateliers : le premier se veut **une boîte à idées et un échange de bons procédés pour la transition écologique**. Le second se penche sur **les tissages de coopérations possibles entre acteur·rice·s itinérant·e·s, lieux et collectivités**.

Transition écologique : boîte à idée et échange de bonnes pratiques

Christine Spraul, de la Compagnie itinérante **Vibrato mécanique**, qui rassemble des artistes musicien·ne·s, comédien·ne·s et clowns est invitée à présenter l'étonnant projet de l'Orgoptère, véhicule terrestre et amphibie capable de se mouvoir sans énergie fossile.

Pourquoi une compagnie se lance-t-elle dans la conception et la construction d'un tel véhicule ? « Parce qu'en 2016, répond Christine Spraul, on se rend compte qu'on a donné 40 % de nos revenus à Vinci et Total. On se questionne sur notre responsabilité, nous trouvons notre métier un peu loin du compte en termes d'empreinte écologique. On réfléchit à une nouvelle manière d'organiser nos tournées, tout en se projetant dans ce qui nous fait rêver : aller sur l'eau ».

Ingénieur automaticien, Simon Berger conçoit alors un véhicule modulaire, qui puisse transporter le matériel sur l'eau comme sur terre, en fonctionnant à l'électricité solaire. Il faut deux ans de calcul pour le concevoir. Le cahier des charges est complexe : il faut aussi que le véhicule soit beau, qu'il puisse se transformer en salle de spectacle, que l'on puisse jouer sur l'eau sans jeter l'ancre. Et la volonté de la compagnie est aussi de pouvoir le mutualiser.

C'est en Belgique que la compagnie trouve des moyens (le festival de Namur finance la recherche à hauteur de 11 000 euros). Elle a également lancé un financement participatif et engagé la construction.

En revanche, la compagnie ne trouve pas de soutiens en France, où, constate Christine Spraul un peu amèrement, « on dirait que l'innovation tue la rente ! ».

Vibrato mécanique envisage d'ailleurs de s'installer en Belgique où une tournée est prévue l'an prochain.

L'investissement des Belges dans la transition pour la culture a en effet de quoi faire rêver, souligne Stéphane Delvalée, qui constate que la Belgique consacre un budget d'un milliard d'euros à ce sujet. La compagnie Vibrato mécanique a depuis rejoint **Armodo**, collectif européen informel sur les arts en mode doux qui rassemble une cinquantaine de participant·e·s et organise deux rencontres annuelles au printemps et en automne. L'une d'elles, à Port Launay en Bretagne, propose des spectacles exclusivement sur voiliers. Le débat s'engage sur les initiatives possibles et leurs soutiens politiques.

« Si le sujet de la transition écologique est aujourd'hui très prégnant dans les rencontres organisées par le ministère de la Culture, quels moyens et quelles actions accompagnent les discours ? », s'interroge Stéphane Delvallée, impressionné d'avoir entendu un représentant de la DRAC citer René Dumont. Comment faire remonter des questions très pragmatiques, comme celle des chapiteaux et des gros camions, sans se faire instrumentaliser ? Il signale l'intérêt d'un outil tel que la fresque du climat, pour prendre conscience de son bilan.

Les idées foisonnent, qu'elles concernent les équipements et la mobilité, avec le constat que les moyens ne suivent pas forcément : comment rénover des équipements mal entretenus au mauvais bilan carbone et équiper les salles avec des projecteurs LED coûteux, par exemple ? Des fonds peuvent être trouvés du côté de l'Union européenne, avec les dispositifs tels que LEADER, mais cela suppose un accompagnement des artistes en termes d'ingénierie.

Au-delà des questions de moyens, la mobilité douce et la décarbonation impliquent aussi un changement de vie des artistes, comme de celles des publics dont les déplacements pèsent lourds dans les bilans carbone. Des initiatives se développent un peu partout, au prix de prises de risques importantes pour les équipes. « Mais, souligne un élu participant, au-delà des nécessaires transformations dictées par l'urgence climatique, l'écologie est aussi un imaginaire dont nous avons besoin ».

Quelles coopérations entre collectivités pour des projets culturels de territoire construits en adéquation avec les bassins de vie ?

Des échanges nourris de l'atelier ressort le sentiment d'une certaine solitude des élu·e·s à la culture, face au cloisonnement administratif et aux questions de compétence. Le Var, et au-delà la région PACA, ont aussi leurs problématiques particulières : les ressources, nerf de la guerre, y sont concentrées vers le littoral, jugé plus porteur en terme d'attractivité. Comment s'appuyer sur les forces vives du territoire ? Les participant·e·s de l'atelier insistent sur la formation, notamment des élu·e·s : « une formation active », précisent-ils, qui puisse par exemple nourrir directement une action en cours.

L'atelier témoigne de l'importance de la première étape nécessaire : se mettre autour d'une table, se connaître, échanger ensemble, partager l'expérience commune. Il n'existe pas de solutions toutes faites et il ne faut pas avoir peur de « bricoler », constatent les participant·e·s, qui insistent, également, sur la force du collectif.

Les Rencontres de Cuers - Région Sud ont été co-organisées par le CITI, l'UFISC et la Ville de Cuers.

L'UFISC conduit depuis plus de 10 ans un travail approfondi sur la thématique **culture et ruralité**, en coordination avec plusieurs de ses membres et en lien avec différents partenaires, dont l'**Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires** et la nouvelle **délégation Générale aux Territoires, à la Transmission et à la Démocratie Culturelle** du ministère de la Culture.

Dans le prolongement de ces travaux, l'UFISC conduit une nouvelle démarche participative autour de l'**accompagnement des projets culturels de territoire, en ruralité**.

Pour en savoir plus sur la démarche, découvrir des ressources, outils et méthodologies à l'intention des porteur.euse.s de projets culturels en milieu rural, rendez-vous sur la plateforme Culture et ruralité : <https://cultureruralite.fr/>

Rédaction : Valérie de Saint-Do
Relecture : UFISC / Aurélie Besenval / Stéphane Delvalée
Mise en page : UFISC
Publication : Avril 2023



Cofinancé par l'Union européenne